

# Election du Directeur de l'Institut du travail de l'Université de Strasbourg

## L'Administratrice provisoire de l'Institut du travail de l'Université de Strasbourg

**VU** le livre VII du code de l'éducation,

**VU** le décret n° 89-266 du 25 avril 1989 modifié relatif aux Instituts du travail

**VU** les statuts modifiés de l'Institut du travail de Strasbourg du 6 mai 2009

### DECIDE

#### Article 1

L'élection du directeur de l'Institut du travail aura lieu le **MARDI 26 mai 2026**.

#### Article 2 :

Le calendrier des opérations électorales est fixé ainsi qu'il suit :

<b>Dates</b>	<b>Opérations électorales</b>	<b>Observations</b>
<i>Jeudi 02 avril 2026</i>	<i>Appel à candidatures</i>	<i>Mise en ligne sur le site Unistra, sur le site IDT de Strasbourg et envoi au réseau des Instituts du travail</i>
<i>Lundi 27 avril 2026 à 12H au plus tard</i>	<i>Date limite de dépôt des candidatures</i>	<i>Envoi électronique ou lettre recommandée avec AR ou déposée directement</i>
<i>Lundi 27 avril 2026 à 16H</i>	<i>Convocation du Conseil d'Administration</i>	<i>Par voie électronique</i>
<b>Mardi 26 mai 2026</b>	<b>ELECTION DU DIRECTEUR</b>	
<i>Mardi 26 mai 2026</i>	<i>Proclamation des résultats</i>	

Les candidatures doivent parvenir soit par voie électronique soit par lettre recommandée avec accusé de réception soit être déposées à :

---

Madame Delphine PETER  
Directrice des Services de Composante  
INSTITUT DU TRAVAIL  
39 avenue de la Forêt-Noire – 67000 STRASBOURG  
delphine.peter@unistra.fr

---

### **Article 3**

Conformément à l'article 14 des statuts de l'Institut du travail, le directeur est élu à la majorité des membres du Conseil.

Il est choisi dans l'une des catégories de personnels qui ont vocation à enseigner dans l'Institut. Le mandat du directeur est d'une durée de 5 ans, renouvelable une fois.

Le vote a lieu à bulletin secret. Il ne pourra être procédé à plus de trois tours de scrutin par réunion du conseil. Si à l'issue de ces trois tours de scrutin, aucun candidat n'a recueilli la majorité absolue, un nouvel appel à candidatures est lancé et le conseil est convoqué dans les trois semaines (ou bien un autre délai).

### **Article 4**

La séance sera présidée par la présidente du Conseil d'Administration, Madame Michèle Berrada.

### **Article 5**

La Directrice des Services de Composante de l'IDT, Madame Delphine Peter, assistera à la réunion du Conseil, veillera à l'établissement de son procès-verbal et s'assurer de la bonne organisation matérielle du scrutin.

### **Article 6**

La Directrice des Services de Composante, Madame Delphine Peter, est chargée de l'exécution de la présente décision.

Strasbourg, le 31 mars 2026



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alexandra Knaebel', written over a horizontal line.

Madame Alexandra Knaebel,  
Administratrice provisoire de l'Institut du travail